

14 Sports

Football/ Première journée du championnat féminin "Tchibanga-2017"

La Nyanga en échec, le Woleu-Ntem marque les esprits

F-K-O.M

Tchibanga/Gabon

FINALISTE malheureuse de la précédente édition, l'équipe du Woleu-Ntem s'est facilement imposée face à la sélection de l'Ogooué-Maritime, sur le score de 3-0. Et prend les commandes de la poule B, dès l'ouverture de la 3e édition du Championnat national féminin, qui se dispute, depuis lundi dernier, à Tchibanga (Nyanga). Quant à l'équipe locale (Munadji 76), elle a été contrainte au nul par la formation du Haut-Ogooué (0-0).

Victorieuses, l'an dernier, de la province du Woleu-Ntem (2-1), les pouliches du coach Arsène Coco ont croisé une équipe de Mbilasuku portée par sa gardienne et capitaine Alice Mbindjou, auteure de plusieurs arrêts au cours de cette partie.

Ce match nul n'est pas une surprise pour les observateurs. Lors des deux dernières éditions, les deux équipes s'étaient déjà affrontées à deux reprises, avec une victoire de part et d'autre. En 2015, Mbilasuku s'était imposé (2-1). L'année suivante, Munadji



Photo : FKOM

Ange Voumbi (balle au pied), attaquante de la Nyanga, est passée à côté de son match.

76 avait pris sa revanche sur le score de 5-2.

Ce match nul et vierge est somme toute logique, d'autant que les deux formations ont fait preuve de maladroites dans la finition. Surtout l'équipe de la Nyanga. Ange Voumbi, positionnée à la pointe de l'attaque, ayant galvaudé deux occasions franches en première période (12e et 15e minutes).

Du côté du Haut-Ogooué, Bramdy Lambigui, qui avait l'occasion d'offrir la victoire aux siens (80e minute) a manqué sa frappe à l'entrée de la surface de réparation.

La deuxième partie de cette première journée aura vu la formation du Woleu-Ntem (Odzamboga) prendre les rênes de la poule B, qu'elle partage avec l'Ogooué-Maritime et le Moyen-Ogooué.

Sans coup férir, les jaunes et bleus ont marqué les esprits au terme de cette confrontation. L'attaquante de cette formation du Woleu Ntem, Magalie Ntsame Evouna, auteure d'un triplé (19e, 49e et 62e minutes) a ainsi inscrit son nom au fronton de cette compétition lancée en 2015 par la Fédération gabonaise de football (Féga-

foot). A ce jour, elle est la première joueuse à réaliser un hat-trick. Le moins que l'on puisse dire, c'est que, par cette victoire éclatante, les Woleuntemoises, finalistes malheureuses en 2016 face à la Nyanga (2-1), ont montré leur ambition de soulever cette fois le trophée.

Composition des poules

Poule A : Nyanga, Haut-Ogooué, Ogooué-Lolo
Poule B : Woleu-Ntem, Ogooué-Maritime, Moyen-Ogooué
Poule C : Ogooué-Ivindo, Estuaire 1, Estuaire 2, Ngounié

Poule A : Nyanga, Haut-Ogooué, Ogooué-Lolo
Poule B : Woleu-Ntem, Ogooué-Maritime, Moyen-Ogooué
Poule C : Ogooué-Ivindo, Estuaire 1, Estuaire 2, Ngounié



Photo : FKOM

Vanessa Eyang Beyeme (jaune), capitaine du Woleu-Ntem, a été impériale en défense centrale.



Photo : Serge Alexis Moussadjil

Le public est venu nombreux assister aux rencontres.

Programme du jour
Ogooué-Ivindo - Estuaire 1 (14 heures)
Estuaire 2 - Ngounié (16 heures)

Séminaire de renforcement des capacités des arbitres sur les nouvelles lois du jeu

Pour une uniformisation des connaissances

F-K-O.M

Tchibanga/Gabon

POUR un meilleur rendement des arbitres choisis pour officiers à la 3e édition du Championnat national de football féminin "Tchibanga-2017", le chef du département des arbitres de la Fédération gabonaise de football (Fégafoot), Olivier Youssouf Mbera, par ailleurs instructeur Caf, assisté de Pierre Mve Ndong, instructeur de la commission des arbitres, a dirigé durant deux jours (samedi et dimanche) un séminaire à l'endroit des arbitres devant officier cette compétition.

Les travaux étaient orientés sur les "intitulés des modifications" des lois 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 14, 17... qui ont subi des aménagements notables depuis juillet 2016. Les stagiaires, toutes des femmes, issues des ligues de l'Estuaire, Ogooué-Maritime, Ogooué-Ivindo, Nyanga, Ngounié et du Haut-Ogooué en sortent grandies et outillées.

Pour une meilleure compréhension des jeunes arbitres, l'instructeur Caf combinait théorie et pratique, accompagnées des



Photo : FKOM

Olivier Youssouf Mbera a animé le stage...

séances vidéo et des exercices pratiques car, selon M. Mbera, ces nouvelles lois sont plus complexes que les précédentes.

« Les lois du jeu deviennent intelligentes. C'est pourquoi, la Fifa recommande d'avoir des arbitres intelligents pour bien les comprendre », a-t-il souligné. Ajoutant, par la suite, que la loi 5 fait référence à l'autorité (pouvoir) de l'arbitre au cours d'un match. Lequel a pour mission de veiller à l'application des lois du jeu et à l'intégrité physique des acteurs.

C'est la raison pour laquelle l'instance internationale du football mondial recommande désormais la présence de cinq arbitres

par match. Trois sur le terrain, un pour opérer les changements et un autre dans les tribunes. « Le quatrième arbitre doit être un central de formation. Celui-ci peut remplacer l'arbitre central en cas de souci. Celui qui est dans les tribunes devient le quatrième arbitre », a précisé l'instructeur, qui compte expérimenter cette nouvelle règle pendant la compétition.

MODIFICATIONS• Sur la loi 5, un chapitre réservé aux arbitres centraux stipule, sur l'interférence extérieure d'une rencontre : « Lorsqu'un ballon supplémentaire, un objet ou un animal se retrouve sur le



Photo : FKOM

... auquel ont participé les arbitres, toutes des femmes, avant le coup d'envoi du championnat féminin à Tchibanga.

terrain durant la rencontre, l'arbitre doit : interrompre le jeu (reprise par balle à terre), sauf si le ballon se dirige vers le but. Si l'interférence n'empêche pas le joueur de l'équipe qui défend de jouer le ballon : le but est accordé si le ballon franchit la ligne de but (même s'il y a eu contact avec le ballon), à moins que le ballon ne rentre pas dans le but adverse. »

Le même texte évoque aussi le cas de blessure d'un joueur. Un athlète blessé peut désormais être soigné sur le terrain et ne devra pas sortir, « s'il a été blessé suite à une faute physique pour laquelle l'adversaire a été averti ou exclu (exemple : faute avec im-

prudence ou violence ou faute grossière). »

L'exposé sur la loi 6 a été le deuxième temps fort de ce séminaire de formation et de mise à jour des connaissances. En effet, ce texte, celui-là même qui traite des devoirs et des tâches des arbitres assistants, a également subi des modifications. Lors des tirs au but ou d'un penalty, il revient à l'arbitre assistant de veiller au positionnement du gardien de but, qui doit rester sur la ligne de but : « Le gardien doit bouger verticalement de la ligne. S'il sort de celle-ci avant l'exécution du tir, le penalty ou le tir au but est repris si le joueur le rate. Mais si le gardien bouge et que le tir

au but est transformé, il est accordé », a indiqué Pierre Mve Ndong.

Concernant la loi 3 relatif au nouveau procédé de remplacement, elle indique que « les remplaçants peuvent procéder à toute reprise du jeu, à condition de pénétrer d'abord sur le terrain. »

En conclusion, l'instructeur Youssouf Mbera a rappelé aux stagiaires qu'il y a la loi et l'esprit de la loi. La loi 11, qui traite du hors-jeu, a été également abordée durant plusieurs minutes. Les deux instructeurs ont été clairs. Pour eux, la position du hors-jeu est du ressort des autres arbitres (assistants) et non de l'arbitre central.